

## Canadian Association of Coaches Professional Development (PD) Points

Skate Canada New Brunswick (SCNB) Policy

**Coaches are responsible to be familiar with their cycles and cycle expiration dates.**

Please refer to the Professional Coach Definition in the [Skate Canada Professional Coach Membership Procedure](#) for maintenance of certification.

### Non-NCCP Professional Development Points

Sections are able to host or sanction PD opportunities that happen within its jurisdiction. For example: Section AGM, seminars, development days, coach meetings, committee, seminars offered by club or skating school can count as PD opportunities.

To obtain points, the following procedure will be in place:

- Coaches MUST sign in at beginning of event and sign out at conclusion of event.
- Coach must attend full event.
- NCCP number must be recorded. Your NCCP number can also be known as your CC or CAC #.
- NO PARTIAL POINTS WILL BE GIVEN

If a coach's "In Good Standing" status is not renewed, because they did not achieve the required amount of PD points in a cycle, they will need to actively collect their PD points to satisfy the requirement for that cycle. Once this is done, they can start collecting additional points to fulfill their current 3-year cycle. A coach will not be in good standing until this is complete.

Please contact [nccp@skatenb.org](mailto:nccp@skatenb.org) OR [coachesrep@skatenb.org](mailto:coachesrep@skatenb.org)

## Points de perfectionnement personnel (PP) de l'Association des entraîneurs

Politique de Patinage Canada Nouveau-Brunswick (PCNB)

**Les entraîneurs doivent connaître leurs cycles et les dates d'expiration de ces cycles.**

Référez-vous à la définition d'« entraîneur professionnel » dans le document [Procédures d'adhésion pour les entraîneurs professionnels de Patinage Canada](#) pour en savoir plus au sujet du maintien de la certification.

### Points de perfectionnement professionnel non relatifs au PNCE

Les sections peuvent héberger ou sanctionner les occasions de cumuler les points de PP qui sont offertes sur leur territoire respectif. Par exemple : l'AGA de la section, les séminaires, les journées de perfectionnement, les réunions des entraîneurs, les réunions des comités et les séminaires offerts par un club ou une école de patinage permettent tous de cumuler des points de PP.

Pour obtenir des points de PP, la procédure suivante sera en place :

- Les entraîneurs DOIVENT s'enregistrer au début de l'activité et encore une fois à la fin de l'activité.
- Les entraîneurs doivent participer à une activité entière.
- Le numéro du PNCE doit être indiqué. Votre numéro du PNCE pourrait être connu comme étant votre numéro de CC ou de CAC.
- AUCUN POINT PARTIEL NE SERA ACCORDÉ.

Si le statut « membre en règle » d'un entraîneur n'est pas octroyé parce qu'il n'a pas atteint le nombre de points de PP requis dans un cycle, cet entraîneur devra activement cumuler ses points de PP pour satisfaire les exigences de ce cycle. Une fois que cela est fait, l'entraîneur en question pourra commencer à cumuler des points pour satisfaire les exigences de son cycle actuel de 3 ans. Un entraîneur n'aura le statut de



« membre en règle » que lorsque les exigences en matière de points auront été satisfaites.

Veillez contacter [nccp@skatenb.org](mailto:nccp@skatenb.org) OU [coachesrep@skatenb.org](mailto:coachesrep@skatenb.org).

